

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et de la cohésion des
territoires

Arrêté du 30 janvier 2024

fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouverts au titre de l'année 2024

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 9 ;

Vu les arrêtés du 13 décembre 2012 modifiés, relatifs aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours interne et externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours nationaux à affectation locale interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury des concours interne et externe de techniciens supérieurs principaux du développement durable, au titre de l'année 2024, est composé comme suit :

Présidente :

Mme Sylvie DE SMEDT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et forêts ;

Mme Marion ZELINSKY, attachée d'administration de l'État hors classe, en cas d'empêchement de la présidente, assurera la présidence.

Membres :

Mme Isabelle BLANC, ingénieure des travaux publics de l'État ;

M. Guy BOUSQUET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;

Mme Lucie BOUYER, ingénieure des travaux publics de l'État ;

M. Simon CACHIA, attaché d'administration de l'État ;

Mme Nathalie COURCELLE, technicienne supérieure en chef du développement durable ;

Mme Anne-Sophie HESSE, ingénieure des travaux publics de l'État ;

Mme Corinne MAFRA, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;

Mme Stéphanie MAGRI, ingénieure des travaux publics de l'État ;

M. François NADAUD, retraité en tant qu'administrateur en chef de première classe des affaires maritimes ;

M. Louis ORTA, ingénieur des travaux publics de l'État ;

M. Benjamin VUILLEMEY, ingénieur des travaux publics de l'État ;

Mme Marion ZELINSKY, attachée d'administration de l'État hors classe ;

Membre adjoint en qualité de concepteur de sujet :

M. Davy PRYBYLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 janvier 2024

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Pour le ministre et par délégation,

La cheffe du bureau des recrutements par concours

Signé

Nathalie LEYNAUD